

LE SENNEVILLOIS

LE VILLAGE DE SENNEVILLE



REVUE MUNICIPALE

C'est l'hiver!

Carnaval d'hiver le 27 janvier 2024



BILAN DE LA CAMPAGNE DU GRAME • Page 11

ÊTES-VOUS PRÊTS POUR UNE URGENCE? • Page 14

N'OUBLIEZ PAS DE VOUS INSCRIRE À VOILÀ!

**BONNE
ANNÉE
2024!**

JANVIER 2024

INFORMATION MUNICIPALE



911

POLICE, INCENDIES OU AMBULANCE
(SI DANGER DE MORT)



514 280-0101

POLICE - POSTE DE QUARTIER 1
(SANS DANGER DE MORT)



1 800 463-5060

CENTRE ANTI-POISON

<https://santemontreal.qc.ca/population/services/centre-antipoison-du-quebec/>



514 630-2123

CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ILE DE MONTRÉAL
<https://www.ciuss-ouestmtl.gouv.qc.ca>



1 800 790-2424

HYDRO-QUÉBEC INFO-PANNES

http://pannes.hydroquebec.com/pannes/?utm_source=bd-affaires-municipales-fr&utm_medium=courriel&utm_campaign=not-set



514 385-7252

HYDRO-QUÉBEC SERVICE
À LA CLIENTÈLE ET PLAINTES

<https://www.hydroquebec.com/nous-joindre/plaintes-reclamations/>

VOS CONSEILLERS

Mairesse	Julie Brisebois jbrisebois@senneville.ca
District 1	Stephen Lee slee@senneville.ca
District 2	Pierre Matuszewski pmatuszewski@senneville.ca
District 3	Christopher Jackson cjackson@senneville.ca
District 4	Michelle Jackson Trepanier mjackson@senneville.ca
District 5	Dennis Dicks ddicks@senneville.ca
District 6	Tanya Narang tnarang@senneville.ca

VILLAGE DE SENNEVILLE

Adresse : 35, chemin de Senneville
Senneville (Québec) H9X 1B8

Numéro de téléphone : **514 457-6020**

Numéro de télécopieur : **514 457-0447**

<https://www.senneville.ca>

HEURES DE BUREAU DE L'HÔTEL DE VILLE

Lundi à jeudi

de 8 h à midi et de 12 h 45 à 16 h 30

Vendredi de 8 h à midi

SERVICES MUNICIPAUX

Numéro central : **514 457-6020**

Système de demande en ligne :

<https://www.senneville.ca/services/requete-en-ligne/>

**POUR TOUTE URGENCE
APRÈS LES HEURES
NORMALES DE BUREAU,
APPELEZ LE :**

514 630-1234

Les événements qui constituent des urgences sont les suivants :

- Bris de tuyau, d'aqueduc, de puisard
- Couleur dans l'eau ou odeur de l'eau
- Manque d'eau et baisse de pression
- Couverts d'égouts ou de puisards enlevés, déplacés ou brisés
- Refoulement d'égout
- Éclairage de rue
- Nid de poule

MOT DE LA MAIRESSE



Le début d'une nouvelle année est tout désigné pour faire le bilan de l'année écoulée et de ce qu'on a accompli, et pour se fixer de nouveaux objectifs pour les 12 mois à venir. Je me réjouis que 2024 s'annonce bien pour Senneville !

Alors que Vanessa Roach a pris sa retraite l'automne dernier après de nombreuses années de loyaux services, nous avons accueilli notre nouveau directeur général, Robert Malek, le 6 novembre. Robert sera un atout certain pour notre petite équipe hautement efficace, grâce à sa vaste expérience au sein de la Ville de Montréal et de l'arrondissement de Lachine, où il a géré des équipes et des projets de grande envergure.

Je suis ravie de constater l'évolution de notre équipe et je suis honorée de travailler avec chacun de ses membres. D'ailleurs, je vous invite à découvrir les visages de ceux et celles qui oeuvrent pour Senneville et qui vous servent avec fierté. Ensemble, c'est avec enthousiasme que nous abordons l'année sous le signe de la croissance et de l'amélioration de la qualité de vie dans notre Village.

Votre mairesse,

Julie Brisebois



DE GAUCHE À DROITE EN PARTANT DE LA RANGÉE DU HAUT :
ROBERT MALEK, FRÉDÉRIC PAIEMENT GUILBAULT, GABRIEL LOVERA,
JEAN-DENIS LADOUCEUR, SÉBASTIEN BLANCHE

DE GAUCHE À DROITE EN PARTANT DE LA RANGÉE DU BAS :
NANCY STUTZ, COURTNEY LISTER, ALEXANDRA BRETON, JEANNETTE BERTRAND,
GENEVIÈVE FOURNIER, KARINE MCDONALD

ABSENT DE LA PHOTO : DANIEL LAPARÉ, JEAN-FRANÇOIS ARSENAULT
ET STEPHANE ROBINSON

COMMUNICATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Je suis très heureux de me joindre à l'équipe municipale du Village de Senneville et je souhaite remercier le conseil municipal pour sa confiance. J'aimerais aussi remercier tous les employés pour leur accueil chaleureux.

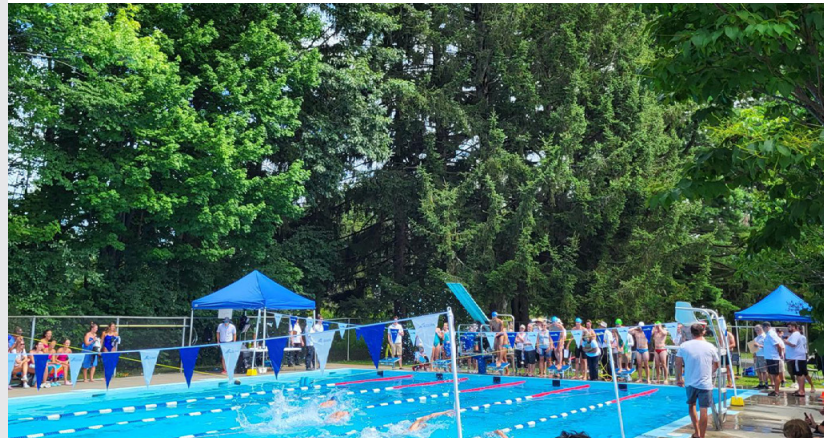
En tant que directeur général, j'écrirai une chronique dans la revue pour vous faire part des dernières nouvelles et partager nos bons coups.

Je profite de l'espace qui m'est offert dans ce numéro pour parler de certaines des réalisations de l'administration Senneville en 2023. Laissez-moi dire que c'est toute une équipe dévouée qui travaille pour vous!

Comme vous l'avez sûrement remarqué, notre nouveau site Web est en ligne. À la fois intuitif et facilement consultable, notre site adaptatif a d'ailleurs reçu un prix international d'excellence Web. Nous avons également lancé la plateforme de demande de permis en ligne, le portail citoyen Voilà! et l'accès à une nouvelle plateforme d'inscription aux activités de loisirs.

Parmi les autres outils optimisés, mentionnons le nouveau Guide simplifié PIIA, élaboré et géré par l'équipe d'urbanisme, qui fournit une foule d'informations sur la façon de réaliser un projet assujéti au règlement sur les PIIA, y compris l'objectif du règlement, les secteurs et les travaux qui y sont assujettis, la démarche à suivre et la documentation requise.

Tout au long de l'été, vous avez sûrement remarqué la revitalisation de l'avenue Elmwood et la plantation de nombreux arbres par l'organisme GRAME. N'oublions pas non plus l'effort soutenu et collectif de nos employés, en particulier de notre service des travaux publics, lors de l'intervention d'urgence du printemps dernier à la suite de la tempête de verglas et des inondations.



Enfin, je tiens à souligner les grands événements sportifs qui se sont déroulés dans le Village en 2023, dont les finales des compétitions de natation où plus de 250 athlètes se sont disputé les places d'honneur.

Il y a également eu le retour en force du 23^e Triathlon de Senneville après quatre ans d'absence, qui a accueilli 60 triathlètes de tous âges et mobilisé près de 30 bénévoles!

Senneville fourmille de projets inspirants et c'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous envisageons la prochaine année.

Sur ce, permettez-moi de vous souhaiter, à vous et à vos proches, une merveilleuse année 2024.

Au plaisir de faire votre connaissance!

Votre directeur général,

Robert Malek

Notre Senneville

CÉLÉBRONS NOTRE HÉRITAGE

Construite en 1900, la maison située au 84, chemin de Senneville, est délimitée côté rue par un muret en pierres sèches, à l'instar de plusieurs propriétés de Senneville. Bon nombre de ces murets se sont dégradés au fil du temps. Mais Leonard Chase, qui a acheté la demeure en 1990, avait en tête de redonner au muret sa splendeur d'antan. Il y a donc accordé autant de soin que lors de la restauration de sa maison et des bâtiments accessoires qui étaient dans un état lamentable.

En 2022, M. Chase a octroyé le contrat de réfection du muret à John Bland, un artisan de Baie d'Urfé, passionné par les ouvrages en pierre. M. Bland a pris 6 mois pour refaire le muret qui s'étend sur 300 pieds. Contrairement à d'autres projets similaires, il n'a utilisé que les pierres d'origine, sans les tailler ni les couper, en les disposant comme les pièces d'un casse-tête.

Leonard, qui travaille comme directeur artistique, compare son muret à une œuvre d'art. Les lignes sont pures, la surface est lisse, et l'ensemble dégage un air majestueux et puissant.



Nous remercions chaleureusement Leonard Chase de nous avoir donné l'exemple qui, espérons-le, inspirera d'autres Sennevillois-e-s à préserver cet aspect de notre héritage.



NOUVELLES DU SPVM

Le Poste de Quartier 1, situé au 2883, boul. Saint-Charles à Kirkland, dispose maintenant d'une zone d'échanges sécurisée accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Elle est située en face du poste et la zone est sous surveillance caméra.

Les citoyens.ennes peuvent s'y rendre pour faire des transactions initiées sur une plateforme en ligne de vente et d'échange de biens.

Le PDQ 1 tient à remercier Info-crime Montréal et la ville de Kirkland pour leur contribution à ce projet.

La liste complète des zones d'échanges sécurisées, ainsi que des conseils de prévention pour les transactions en ligne, sont disponibles sur le site Web du SPVM :

<https://spvm.qc.ca/fr/Fiches/Details/Zones-dechanges-securisees>



COLLECTION



Les ordures sont ramassées chaque semaine le **JEUDI** à partir de **7 h**.

Consultez <https://www.senneville.ca/services/collecte-de-matieres/collecte-des-ordures-domestiques/> pour plus d'information.



Le ramassage du compostage a lieu le **LUNDI** à partir de **7 h** ; les conteneurs peuvent être placés au bout de votre allée à partir de 18 h la veille.

Consultez <https://www.senneville.ca/services/collecte-de-matieres/collecte-des-residus-verts/> pour plus d'information.



Le ramassage du recyclage a lieu le **LUNDI** à partir de **7 h** ; les conteneurs peuvent être placés au bout de votre allée à partir de 18 h la veille.

Consultez <https://www.senneville.ca/services/collecte-de-matieres/collecte-des-matieres-recyclables/> pour plus d'information.



La collecte des encombrants a lieu **QUATRE FOIS PAR AN**. En 2024, les dates sont : **12 janvier, 10 mai, 12 juillet et 13 septembre**.

Consultez <https://www.senneville.ca/services/collecte-de-matieres/collecte-des-encombrants/> pour plus d'information.



La collecte des peintures, les huiles et des batteries a lieu pendant les heures d'ouverture de l'Hôtel de ville.

Consultez <https://www.senneville.ca/services/collecte-de-matieres/residus-domestiques-dangereux/> pour plus d'information.



Cette section fournit des informations et des conseils sur les activités offertes et/ou promues par le Village de Senneville. N'oubliez pas de consulter notre site Web pour plus d'informations.

NOUVELLE PLATEFORME D'INSCRIPTION AUX COURS ET AUX ACTIVITÉS

Le site des inscriptions aux cours et aux activités du Service des loisirs a été remplacé par la nouvelle plateforme Accès-Cité Loisirs (Voilà!).

Pour utiliser cette nouvelle plateforme, vous devrez au préalable créer votre compte Voilà!. La plateforme sera disponible dès la saison d'hiver 2024.

Si vous avez besoin d'assistance, contactez-nous, il nous fera plaisir de vous aider.

coordo-loisirs@senneville.ca



UNE VIRÉE EN RAQUETTES ?

Si les conditions météorologiques le permettent, à partir de la mi-janvier, vous pourrez emprunter gratuitement une paire de raquettes au Village et ainsi profiter des merveilles de l'hiver.

ACTIVITÉS DE PATINAGE ET DE GLISSADE

Notre équipe sur le terrain s'affaira à préparer les deux patinoires extérieures dès que les conditions météorologiques le permettront. Restez à l'affût pour en savoir davantage sur la mise en service et les conditions.





LE CARNAVAL D'HIVER, POUR PETITS ET GRANDS !

Notre carnaval d'hiver aura lieu le 27 janvier 2024.

AU PROGRAMME :

jeux extérieurs, ferme mobile,
patinage libre, glissade, repas de
cabane à sucre* (de 13 h à 15 h),
et plus encore !

Réservez rapidement, car les places sont limitées!
coordo-loisirs@senneville.ca

* Repas offert gratuitement aux résidents
de Senneville.



DES GÂTERIES POUR NOS VALENTIN·E·S

Célébrons la Saint-Valentin à la maison avec
Senneville chez soi.

Les deux premiers dimanches du mois,
sur la page Facebook de la municipalité :
recette de biscuits thématiques et confection
de cartes de vœux.

Pour s'inscrire :
coordo-loisirs@senneville.ca.



PROGRAMMATION HIVERNALE

Restez à l'affût pour plus d'informations.

Facebook :

<https://www.facebook.com//senneville.ca/>

Site Web du Village :

<https://www.senneville.ca/loisirs-et-cultures/loisirs/activites/>

NOUVELLES DU CLUB 55+ ET DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU BOUT DE L'ÎLE

Rendez-vous sur le site Web du Village pour connaître les derniers développements de ces deux organisations.

Le calendrier de 2024 sera des plus riches et intéressants !



CAMP DE JOUR : INSCRIPTIONS

Les inscriptions pour le camp de jour débuteront le mercredi 27 mars à 9 h. Vos enfants seront comblés par les nombreuses activités amusantes et originales, en compagnie de leurs amis. Nouveauté cette année : les vendredis fous au camp de jour ou la possibilité de s'inscrire à une sortie facultative proposée à toutes les semaines.

Tout ça tout près de chez vous !

<https://www.senneville.ca/loisirs-et-cultures/loisirs/camp-de-jour/>





UN COURS ACCÉLÉRÉ SUR L'ENTRETIEN DES FOSSES SEPTIQUES

Saviez-vous que les installations septiques non-conformes ou mal entretenues sont une source importante de contamination bactérienne des eaux souterraines, des eaux des puits d'eau potable ainsi que des lacs et cours d'eau ? Pour cette raison, en tant que propriétaire d'une installation septique, vous avez la responsabilité de veiller au bon fonctionnement de votre installation septique et d'en remplacer toute pièce dont la durée de vie utile est atteinte.

Voici quelques conseils pour bien entretenir votre installation septique, en plus de la vidange effectuée par la municipalité aux deux ans :

- Si votre fosse septique est équipée d'un filtre, il est important de le faire nettoyer deux fois par année.
- Installez une fosse septique qui respecte la capacité requise en fonction du nombre de chambres à coucher dans votre résidence.
- Tenez compte de la charge maximale d'eaux usées que la fosse septique peut absorber à la fois (durant 24 h).
- Privilégiez des produits nettoyants biodégradables pour conserver les microorganismes dans votre installation septique. Ils sont de précieux alliés !
- Évitez de jeter dans l'installation septique des substances qui ne se décomposent pas naturellement ou qui se décomposent très



lentement : huiles, graisses, peintures, solvants, médicaments, tampons, condoms, filtres de cigarettes, etc.

- Ne modifiez pas la couverture végétale au-dessus de votre élément épurateur. Par exemple, il n'est pas recommandé d'en faire un jardin, potager ou terrain de jeu pour les enfants, ni d'y planter des arbres ou des arbustes.
- Assurez-vous que les eaux de pluie ne s'accumulent pas près de votre installation septique. La dilution des eaux usées nuit au travail des bactéries.
- Conservez le couvert de neige comme isolant pour protéger le champ d'épuration du gel.
- Si vous êtes propriétaire d'un système de traitement certifié, assurez-vous d'être lié en tout temps par un contrat d'entretien avec le fabricant, son représentant ou un tiers qualifié.



BILAN DE LA CAMPAGNE DU GRAME : LES ARBRES À SENNEVILLE

L'agrile du frêne est bien présente à Senneville et la quasi-totalité des frênes sont affectés. Depuis 2017, +/-750 arbres publics ont été abattus dans les parcs et les emprises des rues.

L'initiative de plantation d'arbres en collaboration avec l'organisme GRAME a permis de planter 467 arbres jusqu'à présent. De ce nombre, 227 arbres ont été plantés en 2023, soit 62 sur les terrains privés via le programme Ensemble On Verdit (EOV), et 165 dans les parcs et les emprises des rues.

Grâce aux 240 arbres plantés en 2022, il ne manque que 280 arbres à planter au cours des prochaines années pour remplacer les arbres abattus dans un ratio de 1 pour 1.



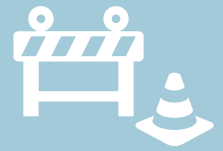
QU'EST-CE QUE LA POLLUTION LUMINEUSE ET POURQUOI NOTRE COMMUNAUTÉ DEVRAIT-ELLE S'EN PRÉOCCUPER ?

La pollution lumineuse est l'utilisation excessive ou inappropriée de la lumière artificielle, en particulier de faisceaux lumineux dirigés vers le ciel ou l'horizon. La lumière bleue émise par certains types d'ampoules blanches froides contribue également à cette pollution.

Que se passe-t-il alors ? En plus de voiler les étoiles, la pollution lumineuse peut entraîner une dégradation du paysage nocturne, de l'éblouissement et des effets négatifs sur la santé. Elle peut également perturber les écosystèmes et les espèces animales et végétales locales. Rappelons qu'une vaste partie du territoire de Senneville est incluse dans le refuge d'oiseaux migrateurs. Enfin, la mauvaise utilisation de l'éclairage peut nuire aux relations avec nos voisins.

Il existe quatre bonnes pratiques à adopter pour mieux utiliser l'éclairage et éviter le gaspillage énergétique :

1. **ORIENTATION** : utilisez un luminaire dont le faisceau est dirigé vers le sol plutôt que vers le ciel ou l'horizon.
2. **COULEUR** : choisissez des lumières avec une couleur ambrée et des teintes chaudes.
3. **INTENSITÉ** : utilisez la bonne quantité de lumière pour la tâche à accomplir, sans luminosité inutile.
4. **PÉRIODE** : n'utilisez la lumière extérieure que lorsque vous en avez besoin, et seulement pendant la durée nécessaire.



ÊTES-VOUS PRÊTS ?

Assurez-vous d'être prêts advenant une inondation en ayant une trousse d'urgence de 72 h – et préparez votre résidence si elle est située dans une zone inondable. Le rôle de la municipalité est de s'assurer que les routes demeurent praticables et que les services d'aqueduc et d'égouts soient maintenus.

En cas de panne de courant, assurez-vous d'avoir un plan d'urgence afin que votre pompe de puisard (sump pump) puisse continuer à fonctionner.

<https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels/comment-se-preparer-a-la-maison>.

FAIRE UN PLAN



CONSTRUIRE
UNE TROUSSE



SOYEZ INFORMÉS



INFRASTRUCTURES MUNICIPALES : AIRE DE JEUX AU PARC SENNEVILLE

Un contrat a été octroyé à Installation Jeux-Tec Inc. lors de la séance du Conseil le 19 décembre dernier pour les travaux de réaménagement de l'aire de modules de jeux et l'aire de rafraîchissement du Parc Senneville. Les travaux débiteront dès le printemps et l'inauguration des nouvelles installations est prévue au début du mois de juin 2024.

La conception de l'espace sera en harmonie avec la nature, multigénérationnelle, répondant ainsi aux besoins énoncés lors de la consultation publique de 2020. La construction de l'aire de jeux permettra la mise en marche de l'aire de rafraîchissement plus hâtivement au début de la saison et de prolonger l'usage en fin de saison puisque que leur alimentation en eau sera maintenant séparée du système de filtration de la piscine.

Les modules de jeux en bois canadien respecteront les normes de sécurité et l'équipement sera adapté pour toutes les tranches d'âge des usagers.



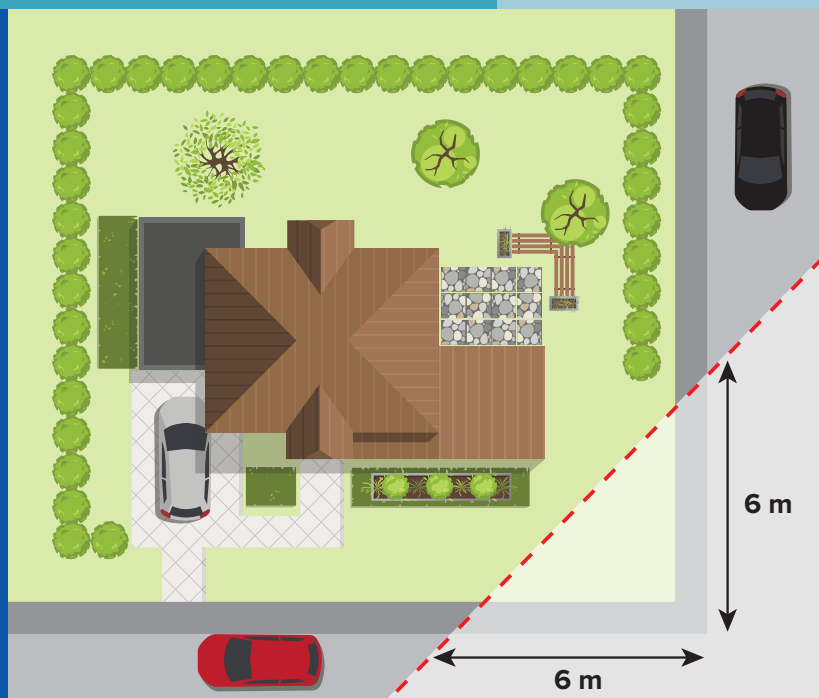
TRAVAUX PUBLICS



DOMMAGES LORS DU DÉNEIGEMENT

Comme la neige peut parfois nuire à la visibilité, il est possible que le chasse-neige endommage accidentellement votre pelouse ou vos bacs lors du déneigement. Le cas échéant, nous vous invitons à signaler l'incident le plus tôt possible (au plus tard le 15 avril) sur la plateforme des requêtes en ligne.

Notez que le Village n'est pas responsable des dommages causés par un tiers, tels que des traces de pneus.



DEMANDE EN LIGNE

VILLAGE DE SENNEVILLE

RAPPEL DE SÉCURITÉ POUR LES PROPRIÉTAIRES : BRANCHES QUI ENTRAVENT LE CHEMIN SENNEVILLE

Il est important de ne rien planter dans l'emprise publique longeant le chemin ou dans le triangle de visibilité de 6 mètres, mis à part du gazon ou un aménagement floral (voir croquis).

De plus, vous devez vous assurer que les arbres sur votre terrain dont les branches empiètent sur la chaussée (au-dessus ou sur les côtés du chemin) soient entretenus.





ADOPTION DU BUDGET 2024

Comme vous le savez, le budget de l'année 2024 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2024-2025-2026 ont été adoptés à la séance extraordinaire du 19 décembre 2023.

Si vous n'avez pas eu la chance de visionner la présentation du budget, elle est toujours disponible sur notre site Web :

<https://www.senneville.ca/municipalite/finance-municipale/video-presentations/>

Les taux de taxation seront adoptés lors de la séance ordinaire du conseil de janvier et les comptes de taxes seront envoyés aux citoyens.ennes dans les jours suivants. Advenant que vous ne receviez pas votre compte, veuillez contacter l'administration afin d'obtenir une nouvelle copie.

Les versements des taxes municipales sont dus annuellement à deux dates. Cette année, le premier versement est dû le **26 février 2024** et le second le **27 mai 2024**.

Il y a des frais d'administration de 50 \$ pour tout paiement refusé par le tiré (par exemple, un chèque sans provision). Tout arrérage porte intérêt au taux de 10 % par année, calculé jour par jour de la date d'échéance.

Pour une explication des taux de taxation, veuillez consulter notre site Web :

https://www.senneville.ca/wp-content/uploads/2023/04/Avis_public_-_projet_de_reglement_no_493_tarifs_taux_de_taxation_et_modalites__5.pdf





MODALITÉS DE PAIEMENT DES COMPTES DE TAXES

Il existe plusieurs modes de paiement pour acquitter votre compte de taxes. Veuillez prévoir un délai de transmission pour respecter la date d'échéance.

PAR PAIEMENT ÉLECTRONIQUE AUPRÈS DE VOTRE INSTITUTION FINANCIÈRE

- Choisissez le fournisseur « **Village de Senneville** ».
- Inscrivez le numéro de matricule de 10 chiffres qui figure sur les coupons de votre compte de taxes.

Institutions financières participantes :

- Banque Laurentienne
- Banque Nationale
- Banque Scotia
- Banque TD
- BMO
- CIBC
- Desjardins

PAR LA POSTE

Modes de paiement acceptés :

Chèque personnel, chèque certifié, traite bancaire ou mandat poste (**au nom de Village de Senneville**)

- Inscrivez le numéro de matricule du ou des comptes de taxes que vous avez à payer au dos du chèque.
- Il est recommandé de faire parvenir, dans le même envoi, les chèques postdatés pour les versements supplémentaires avec les coupons de paiements correspondants.
- Le paiement de votre compte de taxes est enregistré le jour de sa réception par la Ville, et non à la date du cachet d'oblitération de la poste.

Postez le tout à :

Village de Senneville
35, chemin de Senneville
Senneville (Québec) H9X 1B8

***Veuillez prévoir un délai suffisant afin que votre paiement nous parvienne.*

PAR LA CHUTE À COURRIER EXTÉRIEURE

La fente à lettres est située au :

35, chemin de Senneville
Senneville (Québec) H9X 1B8

EN PERSONNE À L'HÔTEL DE VILLE

Modes de paiement acceptés :

- Argent comptant
- Carte de débit
- Chèque personnel, chèque certifié, traite bancaire ou mandat poste (**au nom de Village de Senneville**)

*** Veuillez noter que nous n'acceptons pas les paiements par carte de crédit.*

Heures d'ouverture :

- Du lundi au jeudi : de 8 h à 12 h et de 12 h 45 à 16 h 30
- Vendredi : de 8 h à 12 h



BIEN COMPRENDRE SON COMPTE DE TAXES MUNICIPALES

- 1 Année de taxation
- 2 Adresse de la propriété concerné par la taxation
- 3 Matricule : numéro unique associé à votre propriété
- 4 Valeur imposable : valeur servant de base au calcul des taxes foncières
- 5 Taux : taux de taxes foncières et tarification selon la propriété – ce taux varie d’une année à l’autre
- 6 Total : montant total des taxes pour l’année de taxation indiquée au relevé
- 7 Échéances : dates d’échéance des deux (2) versements requis
- 8 Après échéance : valeur des frais d’intérêts en date du premier versement sur le solde dû, si non acquitté à l’échéance prévue
- 9 Arrérages : solde des transactions antérieures à la date d’impression du compte de taxes courant
- 10 Total à payer : montant à payer comprenant les taxes pour l’année en cours, les arrérages et les intérêts
- 11 Messages : section réservée aux messages importants du Village de Senneville
- 12 Numéro de référence pour paiement (numéro de matricule) **Rectangle doré : bordereaux (2) de paiement – Utilisez un bordereau par paiement, selon les dates d’échéance inscrites sur chacun.**

VILLAGE DE SENNEVILLE

66127
VILLAGE DE SENNEVILLE
35, CHEMIN DE SENNEVILLE
SENNEVILLE, QC H9X 1B8 (514) 457-6020

COMPTE DE TAXES MUNICIPALES 2024 / MUNICIPAL TAX ACCOUNT 2024

Propriétaire(s) / Owner(s)

JEAN UNTEL
123, 1ERE AVENUE
SENNEVILLE, QUÉBEC
H1H 1H1

1 Période d'imposition du 2024-01-01 au 2024-12-31 / Taxation period from 2024-01-01 to 2024-12-31

2 Adresse / Address
123, 1ERE AVENUE

3 Matricule / File number
1234 56 7890 00 0000

Cadastre(s) et n° de lot / Cadastre(s) and lot no.
1234567

N° compte / Tax bill No. 000001 Date 2024-01-24 N° certificat / Certificate no.

Détail des taxes / Taxes detail						
Description de la taxe / Tax description	Référence / Reference	Base d'imposition / Tax Base	Valeur imposable / Taxable value	Taux / Rate	% taux / Rate %	Montant / Amount
FONCIÈRE GÉNÉRALE						
GE - RÉSIDENTIEL	493	ÉVALUATION	1 315 500	.0045320	100	5 961,85
RB - SERVICE EAU	493	LOGEMENT	1	226.00	100	226,00
RB - EAU PISCINE	493	UNITÉ	1	150.00	100	150,00
RB - DETTE IMMO R-465	465	ÉVALUATION (AU 100 \$)	1 315 500	.0001365	100	179,57
RB - DETTE/EAU R-416	416	ÉVALUATION (AU 100 \$)	1 315 500	.0001431	100	188,25
RB - DETTE REHAB AQU.	474	ÉVALUATION (AU 100 \$)	1 315 500	.0000284	100	37,36

Q: Taux foncière peuvent être acquittés en plusieurs versements, selon la loi / General Tax may be paid in many installments according to the law
R: Taux autre que foncière ou compensation peuvent être acquittés, selon un règlement local, en plusieurs versements / Other Tax other than general or compensation that may be paid in several installments according to the local law
U: Taux ou compensation ne peuvent être payés en plusieurs versements / Tax or compensation that can not be paid in several installments
S: Taux s'appliquent aux immeubles d'un secteur de la municipalité / Tax applicable to properties located in a specific sector of the municipality
T: Taux applicable à propriétés localisé dans un secteur spécifique de la municipalité / Tax applicable to properties for specific works

Échéance(s) et paiement(s) / Due date(s) & Payment(s)		Taxes courantes / Current taxes	
N° réf. pour paiement / Ref. no. for payment F 1234 56 7890 00 0000	7 Échéance(s) / Due date(s) 1) 2024-02-26 3 371,52 \$ 2) 2024-05-27 3 371,51 \$	6 Taxes courantes / Current taxes 6 743,03	9 Arrérages / Arrears 0,00 Intérêts / Interest 0,00 Pénalité / Penalty 0,00

8 Après échéance(s) / After due date(s)
Taux d'intérêt annuel / Interest year rate 10%

Date de calcul (arrérages, intérêts et pénalité) / Calculation date (arrears, interest and penalty) 2024-02-26

Crédit / Credit 0,00
10 Total à payer / Amount due 6 743,03 \$

11 Message(s)

PAR LA POSTE
Faites parvenir un ou plusieurs chèques postdatés à l'ordre du Village de Senneville en utilisant les talons de paiement joints à votre compte de taxes.

EN PERSONNE À L'HÔTEL DE VILLE
Les paiements en personne peuvent être effectués par chèque libellé à l'ordre du Village de Senneville, par carte de débit ou en espèces.

AU COMPTOIR/GUICHET DE VOTRE INSTITUTION
Avec les coupons de versement détachables.

EN LIGNE
En ligne par le biais du site Internet des institutions financières suivantes : Caisse Desjardins, CIBC, BMO, TD, Banque Scotia, Banque Laurentienne et Banque Nationale

1		2	
VILLAGE DE SENNEVILLE JEAN UNTEL 123, 1ERE AVENUE N° réf. pour paiement / Ref. no. for payment F 1234 56 7890 00 0000		VILLAGE DE SENNEVILLE JEAN UNTEL 123, 1ERE AVENUE N° réf. pour paiement / Ref. no. for payment F 1234 56 7890 00 0000	
N° compte / Tax bill No.: 000001	Taxes courantes / Current taxation 3 371,52 Autres sommes / Other sums 0,00	N° compte / Tax bill No.: 000001	Taxes courantes / Current taxation 3 371,51
Échéance / Due Date 2024-02-26	Total à payer / Amount due 3 371,52 \$	Échéance / Due Date 2024-05-27	Total à payer / Amount due 3 371,51 \$

VEUILLEZ JOINDRE LE COUPON AVEC VOTRE PAIEMENT / ENCLOSE THE COUPON WITH YOUR PAYMENT